

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉCISIONS DU MAIRE**

En application de l'article L.2122.22
du Code Général des Collectivités Territoriales

DÉCISION MUNICIPALE N° 2023-04-080**Demande de subvention d'investissement
auprès du Conseil Régional PACA pour la
construction d'un stade multisport**

Le Maire de Morières-lès-Avignon,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2020-07-21 en date du 10 juillet 2020, portant délégation au maire de certaines attributions du conseil municipal, dont celle de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, conformément à l'article L 2122-22-26,

DÉCIDE**Article 1 :**

De solliciter le concours financier du Conseil Régional Provence Alpe Côte d'Azur dans le cadre d'une demande de subvention d'investissement à hauteur de 23 700 € pour la construction d'un stade multisport sur la commune de Morières-lès-Avignon.

Fait à Morières-lès-Avignon, le 13 avril 2023

Le Maire

Grégoire SOUQUE

HOTEL DE VILLE

